

X X

AFFAIRE N° 53 - Programme d'utilisation de la subvention pour l'amélioration de l'hygiène alimentaire des écoliers.

Le Maire donne lecture du rapport /

M. MAHAIS,

" Conformément à la circulaire préfectorale N° 62/17 -SG/D/2 du 16
" Juillet 1962 j'ai l'honneur de vous faire savoir qu'une subvention de
" 1.432.166. frs.CFA. a été mise à la disposition de la Commune de Saint-
" Denis pour l'amélioration de l'hygiène alimentaire des écoliers.

" Je propose l'utilisation de cette subvention de la manière suivante
" Confiture - beurre - chocolat - pain. "

M. BOYER : Il serait peut-être nécessaire de construire quelques "abris" pour les écoliers.

Le Maire : expose qu'il se trouve devant un problème important de classes à construire, à meubler et à doter de matériel pédagogique, ce qui coûte très cher puisque de l'ordre de 1.300.000. à 1400.000. frs. par classe.

Il se déclare dans l'impossibilité de construire des classes, de faire des cuisines, des réfectoires, etc... etc...

Le Maire craint qu'au budget supplémentaire nous n'arrivions pas à faire face à nos dépenses, car le nombre de rations distribuées dépasse déjà 5.000.

M. BOYER : En ce qui concerne Ste-Clotilde, la population qui était de 4.000 habitants en compte aujourd'hui 16.000.

Le Maire : Je voudrais que vous disiez aux propriétaires de terrains qu'ils pensent un peu à l'intérêt général. Si nous n'avons pas acheté de terrains à Ste-Clotilde, c'est parce que les prix étaient nettement exagérés. Je signale d'ailleurs que la Commune projette actuellement d'acheter un terrain voisin de l'Ecole.

M. BOYER demande qu'en l'autorise à prendre contact avec la S.I.D.R. ce qui est accepté par le Maire.

Le Maire : déclare à cette occasion que la S.I.D.R. a toujours été très correcte à l'égard de la Commune et qu'elle nous a toujours cédé des terrains au prix coûtant.

Je demande, par ailleurs, au Conseil Municipal de joindre ses remerciements aux miens à la Sécurité Sociale qui a bien voulu nous laisser l'école de la Rue Ste-Marie jusqu' à Décembre.

M. PARIS : signale le mécontentement de certaines familles au sujet de l'entrée en 6ème au Lycée. De nombreux élèves n'ont pu être admis au Lycée et même certains élèves qui fréquentaient le Lycée depuis longtemps en ont été renvoyés. Le Lycée ayant supprimé ses classes "primaires" doit peut-être disposer de classes vides.....

Le Maire : L'observation de notre Collègue PARIS est vraie. La situation est alarmante. Certains élèves, en effet, qui ont été reçus à leur examen d'entrée en 6ème doivent continuer à suivre les cours complémentaires ... Les places disponibles au Lycée ont été accordées en priorité aux élèves qui venaient soit du Lycée et qui montaient sans passer d'examen, soit aux élèves qui ont eu les meilleures notes à l'examen, ou à ceux ayant eu les meilleures moyennes scolaires au cours de l'année.

M. GALLARD : souligne qu'en effet le problème devient de plus en plus grave et demande si on ne pourrait pas obtenir de l'Administration des subventions plus substantielles...

Il suggère que le mobilier choisi pour les écoles pourrait dans toute la mesure du possible, être simplifié : composé par exemple de tables et de bancs ordinaires. On pourrait éliminer le certain "luxe" qui est imposé par l'Administration.....

Le Maire : Cette observation est également vraie, malheureusement lorsque le Maire achète une table qui ne plaît pas à l'Inspecteur Primaire, celui-ci la rejette purement et simplement...

M. EVAN : demande au Maire si tous les enfants ont pu être "caasés" à cette rentrée scolaire d'août, question à laquelle le Maire déclare ne pouvoir répondre dans l'immédiat, n'ayant pas encore reçu de renseignements précis à ce sujet.

Le Maire : Si les Directeurs d'écoles voulaient regarder la vérité en face, nous arriverions peut-être à des solutions différentes...

A une question, le Maire répond ne posséder aucun renseignement sur les noms des Directeurs d'Écoles, des instituteurs, etc... Il reconnaît qu'il a toujours rencontré de la part du Vice-Rectorat un esprit de collaboration parfait, mais que ce Service est lui aussi débordé...

Il espère cependant avoir sous peu pour cette année les noms des Directeurs, des Instituteurs et Institutrices de toutes les écoles de la Commune de Saint-Denis.

M. REYDELLET propose que le Conseil Municipal se réunisse la semaine prochaine pour discuter des questions qui n'auraient pu être traitées à la présente séance.

Le Maire demande si le Conseil Municipal adopte la motion présentée par notre Collègue PARIS en ce qui concerne l'admission dans les classes de 6ème de tous les élèves réunissant les conditions exigées...

Le Maire : Il est déjà prévu la construction d'un Collège Technique féminin, d'un Lycée Technique masculin. Lors des conversations avec l'Inspecteur Général, M. ALAUSSEN, nous avons même envisagé la construction d'une Ecole de cours complémentaire sur le terrain de l'ancien Théâtre.

Toutes les questions à l'ordre du jour qui n'ont pu être traitées, ainsi que les questions concernant les marchés et chambres froides qui seront soumises à la Commission des Finances, sont renvoyées à une prochaine séance du Conseil Municipal qui est fixée au mercredi 29 Août 1962.